

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/68

Allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures

THUNDER BAY, ONTARIO

Le 18 novembre 1987

OTTAWA

Le 26 novembre 1987

Je voudrais ce soir vous indiquer les dix raisons pour lesquelles l'accord commercial paraphé entre le Canada et les États-Unis est d'une grande importance pour nous.

Tout d'abord, nous avons dans notre pays un système de programmes sociaux et un certain nombre d'institutions nationales distinctes dont nous sommes très fiers. Mais la fierté n'est pas tout. Ce sont également des institutions coûteuses, qu'il est impossible de faire fonctionner sans une économie saine. Il nous faut de la croissance dans notre économie si nous voulons maintenir les programmes sociaux et les institutions propres à notre pays. Et le seul moyen d'assurer la croissance de l'économie dans un pays aussi exposé au monde que nous le sommes, c'est de réaliser une meilleure performance commerciale.

Il y a cependant une ombre sur l'avenir des pays, dont le nôtre, qui dépendent du commerce, et c'est l'essor évident et soutenu du protectionnisme, il se manifeste partout dans le monde. Et assurément en Europe, mais d'une façon très marquée, récemment, aux États-Unis, et cet aspect du protectionnisme n'avait rien de théorique pour un Canadien qui se trouvait dans l'industrie du bois d'oeuvre, pour un Canadien qui se trouvait dans la sidérurgie, pour un Canadien qui élevait des porcs, ou pour tout Canadien se trouvant à travailler dans l'un des secteurs qui avaient fait l'objet, ou risquaient de faire l'objet de mesures, compensatrices ou autres, prises par les États-Unis.

À titre de plus grand partenaire commercial des États-Unis, nous étions la cible toute désignée du protectionnisme. Mais contre toute attente, malgré la force du protectionnisme qui se manifeste aux États-Unis au seuil d'une année d'élections, nous avons pu obtenir un accord qui non seulement est important du point de vue des relations entre le Canada et les États-Unis, mais aussi qui fait refluer le protectionnisme au plan international.

Vous vous souviendrez que l'accord a été signé juste avant minuit, un samedi soir, tout près de l'échéance. Le lendemain, j'accueillais à Ottawa le ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite. À sa descente de l'avion, le Prince Saud m'a dit: "Merci". Je lui demandai: Merci de quoi? vous venez d'arriver. Et il m'a répondu "Merci d'avoir signé cet accord avec les États-Unis, car, en Arabie Saoudite, nous étions menacés tout autant que vous par le protectionnisme américain." Le monde entier est exposé à cette menace. Et si un pays comme le Canada n'avait pu signer un accord de commerce avec les États-Unis, rien n'aurait pu retenir les forces protectionnistes de menacer l'ensemble du monde.

L'un des avantages procurés par cet accord, l'une de ses répercussions concrètes, c'est qu'il a marqué un recul de la vague du protectionnisme dans le monde.

La deuxième raison est que, que nous le voulions ou non, nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'économie est globale et interdépendante. Et il n'existe pas deux économies aussi interdépendantes l'une de l'autre que celles du Canada et des États-Unis. Cette réalité, que des gouvernements précédents ont essayé de changer sans y réussir, existe depuis longtemps, indépendamment de l'accord.

Je pense au très honorable Diefenbaker qui, en 1957 et 1958, promettait dans sa campagne électorale que l'une de ses priorités serait de détourner 25% de nos échanges commerciaux avec les États-Unis vers le Royaume-Uni. Il n'y est pas parvenu parce que cela était impossible.

Je pense à M. Trudeau qui, dans les années 60, a essayé, conformément à ce qu'on appelait alors la Troisième option, de détourner vers l'Europe une part importante de nos échanges avec les États-Unis. Lui aussi a échoué malgré ses efforts, parce que cela était impossible.

En fait, au lieu de se traduire par une réduction de nos échanges avec les États-Unis, ces deux initiatives ont été suivies d'un renforcement de nos liens commerciaux avec ce pays, parce que les facteurs géographiques et l'interaction économique sont des réalités simples qui ont une influence à laquelle on ne peut se soustraire.

L'accord n'a donc pas créé cette interrelation, cette réalité existait avant l'accord. Ce que peut faire l'accord, c'est reconnaître qu'il est dans l'intérêt du Canada, comme des États-Unis, d'avoir cette importante relation économique; le défi consiste pour nous à reconnaître que ce genre d'interdépendance, qui est simplement un aspect inéluctable de la vie canadienne, exige une coopération plutôt que l'affrontement, si nous voulons éviter des actes et des situations qui nuisent aux deux pays.

Troisièmement, étant donné que nous sommes le partenaire le plus petit, je veux dire plus petit par la population, nous savons que nous sortons habituellement perdants de tout litige uniquement fondé sur un rapport de forces. Il est donc de notre intérêt en tant que pays de veiller à ce que les différends commerciaux entre nos deux

nations soient réglés d'après les faits (et non la politique) et conformément à la règle du droit. Cet accord rétablit non seulement la règle du droit, mais il prévoit en outre que cinq ou sept ans après son entrée en vigueur, de meilleures règles et lois seront élaborées afin de régir le commerce transfrontalier.

Selon de nombreuses critiques qui ont été adressées, et qui émanent en bonne partie de politiciens de l'Ontario, le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord ne marque en fait aucun progrès. Permettez-moi de vous parler brièvement de l'accord et des raisons pour lesquelles il constitue un progrès.

Il est vrai que nos lois commerciales respectives continueront de s'appliquer. Cela revient à dire que nous ne pouvons formuler au Canada des règles commerciales qui s'appliquent aux États-Unis, et que ceux-ci ne peuvent rédiger les nôtres. Les lois respectives de chaque pays s'appliqueront. Ce ne sont pas les lois qui nous créent un problème, mais ceux qui les interprètent. Ce que prévoit l'accord, ce n'est pas un changement de la loi, mais un changement d'arbitre. Ainsi, au lieu d'être appliquée par le département du Commerce des États-Unis, qui, comme nous le savons, fait l'objet de diverses pressions politiques, la loi américaine sera à l'avenir, après l'entrée en vigueur de l'accord, impartial composé de représentants des deux pays. Or l'impartialité de l'arbitre est d'une importance fondamentale pour assurer le retour de la règle du droit et offrir quelques garanties au plus petit des partenaires de cette relation nord-américaine.

Quatrièmement, les Canadiens se sont inquiétés pendant des années de n'être que des porteurs d'eau et des bûcherons. L'une des raisons principales pour laquelle nous exportons nos ressources, plutôt que des produits transformés, est que les droits de douane étrangers sont plus élevés sur les produits qui ont une valeur ajoutée. En éliminant tous les droits de douane, cet accord lève un important obstacle à la fabrication et au traitement des produits au Canada.

Cinquièmement, le libre-échange favorisera l'investissement dans des projets énergétiques qui entraînent la création d'emplois dans tout le pays. Le Canada jouira d'une plus grande sécurité sur le plan énergétique grâce à des approvisionnements plus considérables.

Comme vous le savez, je suis originaire de l'Alberta. Perdus à l'extrême nord-est de la province, se trouvent les sables bitumineux d'Athabasca. Il a été établi que les réserves qu'ils constituent sont plus importantes

que celles de l'Arabie Saoudite. Mais c'est un potentiel difficile à mettre en valeur et qui exige, si nous voulons l'exploiter pour répondre aux besoins canadiens, aux impératifs de la sécurité canadienne et de la croissance du Canada, que la demande soit assez importante et assurée. L'accord nous donnera cette certitude. Et les mêmes facteurs qui stimulent la mise en valeur des ressources dans le domaine des hydrocarbures en Alberta s'appliquent aux ressources hydrauliques en Ontario et ailleurs au pays.

Sixièmement, une meilleure garantie d'accès au marché américain implique l'accroissement des investissements générateurs d'emplois au Canada. Cela arrêtera l'exode des entreprises canadiennes qui ouvrent boutique à l'abri des barrières commerciales américaines. Cela nous permettra d'investir dans des usines modernes à vocation internationale. Vous n'avez pas d'usines produisant à grande échelle sans accès à des marchés à l'échelle mondiale. C'est la leçon qu'a tirée la Communauté européenne. L'arrangement que nous avons conclu diffère, par d'importants détails, de l'entente de la Communauté européenne. Mais le principe, sa reconnaissance et la réalité sont identiques. Si nous voulons pouvoir soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, nous devons avoir accès à des marchés d'envergure mondiale. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays industrialisés du monde moderne, les seuls pays représentés à l'OCDE, qui n'aient pas un accès constant à un marché de plus de 100 millions \$. Nous ne pouvons faire croître tout d'un coup un marché de cette envergure ici. Thunder Bay ne va pas se développer aussi rapidement, pas plus que High River, une telle croissance n'est pas possible ici. Nous devons conclure des arrangements commerciaux afin de trouver accès à des marchés plus étendus si nous voulons pouvoir nous lancer dans le genre de production à l'échelle mondiale qui nous permet de devenir une nation moderne créatrice d'emplois. Et le Canada deviendra ainsi beaucoup plus intéressant, grâce à cet accord, pour les firmes étrangères qui cherchent à desservir le marché nord-américain, mais qui, pour diverses raisons, ne veulent pas nécessairement le faire à partir des États-Unis. Pour les Canadiens, cela signifie des emplois plus nombreux et plus stables.

Septièmement, le Canada recherche également, comme vous le savez et comme je l'ai mentionné, la libéralisation globale des échanges sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les anciennes règles du commerce s'appliquaient aux échanges commerciaux tels qu'ils étaient traditionnellement définis pour des pays comme le Canada et les États-Unis, et l'on désire maintenant établir des règles qui régissent les nouveaux genres d'échanges commerciaux. En nous entendant avec les États-Unis sur de nouvelles règles relatives à ce que l'on appelle les nouvelles questions - services, marchés publics

et normes - et sur certaines des anciennes - le commerce des produits agricoles et de l'automobile - nous sommes en position de force pour entamer ces négociations mondiales.

Huitièmement, il faut mentionner le Pacte de l'automobile, qui n'est pas seulement maintenu, mais amélioré. Son intégration dans un accord plus général le met désormais davantage à l'abri d'attaques politiques menées par des Américains mécontents. Ceux qui s'imaginent que le Pacte serait resté à l'abri des critiques en l'absence d'accord commercial durant les trois prochaines années font tout simplement abstraction des réalités actuelles ou de l'histoire du Canada. En fait, je conseille vivement à tous ceux qui pensent que l'annonce de cet accord n'est pas une bonne nouvelle pour le Canada, d'aller le dire aux producteurs américains de pièces détachées qui craignent de perdre leurs emplois au profit du Canada.

Neuvièmement, et quel avantage pour notre pays, les prix à la consommation tomberont grâce à la réduction des droits de douane. Ainsi, selon les estimations de nos spécialistes, l'achat et l'aménagement d'une nouvelle maison coûteront 8 000 \$ de moins après l'entrée en vigueur de l'accord.

Dixièmement, le Canada profitera de tous ces avantages sans perdre le droit de conserver ses offices de commercialisation des produits agricoles, ses programmes de développement régional, l'aide qu'il accorde à l'industrie culturelle ou sa large gamme de programmes sociaux.

Je soulève ces questions parce que, pendant le débat tenu avant que l'accord ne soit paraphé, on craignait vivement dans diverses régions du pays que l'accord ne mette en danger d'une façon ou d'une autre notre capacité de favoriser le développement régional ou d'encourager notre industrie culturelle et qu'il ne menace d'autres éléments distinctifs de l'identité canadienne. Eh bien, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aucun de ces domaines n'est menacé.

Il y a eu des moments critiques pendant les négociations, mais nos négociateurs ont mené une action énergique et efficace, et aucun de ces éléments ne se trouve menacé. En fait, j'estime, en ma qualité de ministre de la Couronne à qui il revient d'exercer la souveraineté du Canada au plan international et de façon quotidienne, j'estime que cet accord commercial, loin de limiter le caractère distinctif ou l'indépendance du Canada, augmentera d'une manière concrète notre indépendance.

J'ai pour tâche, en tant que ministre des Affaires étrangères, de veiller à ce que le Canada agisse conformément aux intérêts canadiens dans le monde. Et je suis absolument convaincu que cet accord renforcera notre

aptitude à poursuivre nos propres objectifs dans le monde. Et cela pour deux raisons principales. La première, à laquelle j'ai déjà fait allusion, a trait aux capacités financières. Est-ce que quelqu'un ici entend encore parler du Polar Sea, cette controverse survenue deux ou trois étés passés au sujet du brise-glace? Où était le problème vis-à-vis des Américains? Il ne s'agissait pas de notification; le problème était que nous n'avions pas de brise-glace qui puisse aller aussi vite que le leur. Les Américains parcouraient nos eaux territoriales et nous nous efforcions d'affirmer notre souveraineté sans en avoir les moyens. Mais nous construisons un brise-glace, qui va se révéler coûteux parce que la souveraineté, comme tout ce qui a de la valeur dans notre pays, coûte cher. Les brise-glace sont coûteux. Les pays qui comptent sur le commerce et dont les économies reculent ne peuvent se permettre d'acheter des brise-glace. Ils ne peuvent se permettre, en d'autres mots, d'affirmer leur souveraineté dans ce qui constitue leur Nord.

Prenon un autre petit exemple ici, dans le domaine des affaires étrangères. L'un des rôles distinctifs de notre pays, l'une des choses qui nous donnent un caractère plutôt unique dans le monde, c'est que nous avons une très bonne armée, de très bonnes forces armées. Mais, il y a un certain nombre d'années - du temps de mon prédécesseur Lester B. Pearson qui prenait des décisions originales en tant que ministre - nous avons décidé de nous faire les pionniers d'une nouvelle idée dans le monde, à savoir que nos forces armées serviraient non seulement pour faire la guerre mais aussi pour maintenir la paix. Et c'est ainsi que nous jouons un grand rôle dans les opérations de maintien de la paix. Le maintien de la paix, il est vrai, n'est pas un poste budgétaire important au Canada, mais il coûte de l'argent. Les pays qui accumulent les dettes et déstabilisent leur économie ne sont pas en mesure de conserver aux opérations de maintien de la paix l'ampleur et la portée que nous voudrions qu'elles aient.

Si vous considérez ce qui fait la différence du Canada au plan international, nos intérêts dans le Grand Nord, notre volonté d'affirmer notre souveraineté, notre volonté de jouer le rôle de maintien de la paix qui a tant d'importance pour nous, vous devez admettre qu'on le fait pas sans aide. On n'a pas d'argent sans croissance.

On n'a pas de croissance sans commerce. Ainsi donc, l'une des raisons qui font que nous pourrons mieux affirmer notre indépendance dans le monde, est que nous pourrons davantage nous permettre ce genre d'indépendance.

Cela ne s'applique pas seulement au travail social. Prenons par exemple Radio Canada. La société Radio Canada est réputée dans le monde entier pour d'excellentes émissions comme Anne des pignons verts, Lance et compte, et bien d'autres. Vous n'avez pas Radio Canada si vous n'en avez pas les moyens. Vous n'avez pas d'autres institutions nationales si vous ne pouvez vous les offrir. Vous ne pouvez vous les offrir sans une économie forte. Dans un pays qui s'appuie sur le commerce, vous n'avez pas une économie forte sans être efficace dans le domaine du commerce extérieur. Il en va de même des projets sociaux.

Des débats sont en cours, au Canada, au sujet des programmes de garderies d'enfants. Il est impossible d'avoir des programmes de ce genre au Canada si l'on n'est pas en mesure de les financer. Il est impossible d'avoir les autres programmes canadiens si l'on ne peut les financer. Et dans un pays comme le nôtre, qui dépend du commerce, il est impossible de les financer sans croissance, et l'on n'obtient pas de croissance sans tirer parti de toutes les possibilités de commerce extérieur.

La notion de souveraineté m'intéresse beaucoup. La souveraineté, on n'en parle pas, on l'exerce et, pour l'exercer, il faut en avoir les moyens. Il faut avoir les moyens concrets de déboursier pour avoir ce que l'on veut et ce qui donne son caractère distinct à la collectivité. C'est ce dont il s'agit dans cet accord de commerce. Il y est question de la capacité de faire des choses dont, autrement, on ne pourrait que parler.

La deuxième grande raison pour laquelle l'accord commercial nous permettra de renforcer notre souveraineté est que les nations affirment leur identité en se tournant vers l'extérieur et non en se cachant. Jamais aucun pays ne s'est fait connaître en s'isolant. Ce pays ne se fera pas connaître comme une nation indépendante et forte par la hauteur de ces murs, mais par la nature particulière de sa contribution au plan international.

Comme je l'ai déjà mentionné, je suis le ministre chargé de la politique étrangère. Nombre des craintes manifestées par les critiques de l'accord à propos de l'indépendance du Canada ont trait aux effets de cet accord sur notre politique étrangère. Et bien, permettez-moi d'attirer votre attention sur certaines caractéristiques distinctives de ce pays, telles qu'elles sont exprimées par ce gouvernement, dans le domaine de la politique étrangère, qui est censée être menacée par la conclusion d'un accord avec les États-Unis.

En septembre dernier, le Premier ministre du Canada a présidé à Québec la rencontre internationale d'un groupe nommé la Francophonie. Il s'agit d'un groupe de quarante pays qui, outre de nombreuses choses, ont en commun l'usage du français et cela représente un monde en soi. Ces pays, qui ont des situations économiques, des traditions et des peuples différents se regroupent parce qu'ils ont en commun l'usage du français. Quant à nous, nous avons toujours parlé français dans ce pays, même depuis sa découverte par les Européens, mais nous n'étions pas membres de la Francophonie. Pourquoi? me direz-vous. Parce que nous étions incapables de mettre en ordre nos affaires de façon à pouvoir faire partie de la communauté francophone internationale. Nous avons depuis suffisamment mûri pour pouvoir montrer cette qualité nationale qui nous distingue et ainsi jouer un rôle dans cette grande communauté internationale. Grâce à la Francophonie, grâce à cette communauté distincte de pays qui ont en commun l'usage du français, nous avons maintenant une influence et des contacts que nous n'avions pas auparavant.

Et cela est rentable, entre autres, sur le plan commercial. Je n'insisterai pas sur ce point, sinon pour le rendre évident. Les États-Unis d'Amérique n'étaient pas présents à la conférence de la Francophonie. Toujours à propos des liens familiaux du Canada, le Premier ministre a présidé en octobre à Vancouver une autre rencontre familiale, la rencontre au sommet du Commonwealth. Voilà une organisation à laquelle les Américains étaient associés jusqu'au moment où ils décidèrent, en 1776, de renoncer aux droits d'adhésion dont ils auraient pu se prévaloir. Ils n'étaient donc pas non plus présents au Sommet du Commonwealth. Mais nous y étions et parce que cette organisation est plus mûre et plus ancienne, cela a été pour moi une expérience tout à fait remarquable de siéger aux côtés du Premier ministre à Vancouver et de voir les questions, qui au sein de toute autre tribune auraient divisé les pays, faire l'objet d'un accord parce que nous étions là ensemble en tant que membres d'une famille qui partageons des traditions communes. Les États-Unis ne sont pas membres de cette famille, alors que ce pays a pu, sous la direction de M. Mulroney, exercer son influence et son leadership au sein de cette famille plus efficacement qu'il n'avait pu le faire depuis quelque temps. Voilà une autre caractéristique distinctive de ce pays.

Pourquoi les États-Unis ont-ils quitté le Commonwealth en 1776 et que nous disent les motifs de leur déclaration d'indépendance sur les différences actuelles entre nos deux pays? Si vous avez étudié l'histoire américaine, vous savez que les États-Unis se sont retirés du Commonwealth parce qu'ils voulaient se couper des cultures du vieux continent et repartir à neuf. Ils étaient un pays révolutionnaire, ce qui est un aspect essentiel de leur tradition. Nous avons toujours été fondamentalement différents. Nous avons toutefois en commun l'idée d'un nouveau continent, mais notre peuple revendiquait ces valeurs et ces traditions anciennes, et nous avons déclaré que, plutôt que de nous couper de nos cultures et de nos traditions de façon révolutionnaire, nous les transplanterions sur un nouveau continent. Et cette différence, qui a persisté entre ces deux pays, le Canada et les États-Unis, se manifeste sous une multitude de formes, notamment, bien sûr, par le fait que nous sommes membre d'organisations familiales comme la Francophonie et le Commonwealth et qu'ils ne le sont pas.

Regardons ce qui se passe dans d'autres régions du monde et supposons que d'une manière ou d'une autre, l'accord commercial nous fera perdre notre indépendance. Comparons notre position avec celle des États-Unis. Regardons brièvement ce qui se passe en Amérique centrale. Les États-Unis ont imposé un embargo commercial au Nicaragua. Nous ne l'avons pas fait. Les États-Unis supposent que les problèmes de ce pays sont d'ordre militaire et idéologique. À notre avis, ils sont d'ordre social et économique. Les États-Unis voient en l'Amérique centrale la source d'un problème. Et nous, nous sommes considérés comme de potentiels soldats de la paix, qui seront éventuellement associés au règlement du problème. C'est là une différence fondamentale, une différence qui sera très claire lorsque j'irai la semaine prochaine représenter le Canada dans cette région. Il y a une différence nettement marquée entre ce pays et les États-Unis, une différence qu'il n'a pas été difficile de respecter tout en recherchant un accord commercial avec les Américains.

Songez à l'Afrique australe. Pendant des années, le gouvernement américain a suivi dans cette région une politique d'engagement soi-disant constructif; il a essayé de collaborer avec le gouvernement d'Afrique du Sud pour l'encourager à mettre fin à l'apartheid. Nous avons suivi un chemin différent. Nous avons décidé que le seul moyen de mettre fin à ce système était de suivre un programme de pressions concertées. Amorcée il y a plus d'un quart de siècle par M. John Diefenbaker, cette initiative avait été ensuite mise en veilleuse. Nous l'avons maintenant reprise.

Songez à ce qui s'est passé dans d'autres régions d'Afrique. Pensez aux secours apportés pour apaiser la famine. L'année où tant de Canadiens se sont regroupés pour affronter les problèmes de la famine en Éthiopie et au Sahel a été une des heures de gloire de cette nation.

À cet égard, qu'est-ce qui a distingué, entre autres, notre politique de celle qui a été appliquée au sud du 49^e parallèle? La politique américaine était en partie fonction de l'idéologie du pays où sévissait la famine. En d'autres termes, s'il se trouve que la crise a lieu dans un pays dirigé par un gouvernement que les États-Unis désapprouvent, il se peut que l'aide n'y soit pas acheminée. Notre aide en revanche est acheminée partout où on en a besoin. Voilà une autre caractéristique distinctive du Canada, caractéristique que nous avons pu garder tout en poursuivant un accord commercial avec les États-Unis.

Songez au système des Nations Unies, qui est essentiel au bon fonctionnement de la planète. Prenez seulement l'une de ses institutions, l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Tout d'abord, tous ceux qui ont quelques notions sur l'organisation, savent qu'elle a été très mal dirigée. Et c'est pour cette raison que les États-Unis et la Grande-Bretagne l'ont quitté il y a deux ou trois ans. On a pressé le Canada d'en faire autant. M. Mulroney et moi-même avons pris la décision de ne pas nous retirer. Nous avons déclaré en effet que plutôt que de nous détourner d'un système qui ne marche pas aussi bien qu'il le devrait, nous allions y rester, nous allions le réformer de l'intérieur.

Il y a quelques jours, l'UNESCO a élu un nouveau secrétaire général. Nous croyons que ce changement présente de bonnes chances de réformes, de bonnes chances de rendre à cette organisation des Nations Unies toute son efficacité. Nous n'avons pas agi seuls, nous avons un rôle important à jouer et nous l'avons joué. Voilà un autre exemple de ce qui nous différencie réellement de nos amis du sud du 49^e parallèle - un domaine où nous avons poursuivi une politique distincte parallèlement à la recherche d'un accord de libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Mon intention n'est pas de prouver que nous différons des États-Unis. Pendant trop longtemps, les Canadiens prétendaient pouvoir affirmer leur identité en disant ce qu'ils n'étaient pas. Cet âge est révolu. Nous voulons maintenant affirmer notre identité en disant qui nous sommes. Nous avons désormais besoin, non pas d'un nationalisme négatif, mais d'un nationalisme positif, posé,

assuré, qui montre que nous sommes une nation distincte établie dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord. Nous avons une histoire, une nature et des priorités différentes. Ces différences, loin d'être estompées par les avantages que procure le libre-échange, vont se renforcer parce que notre nation deviendra plus forte.

Je vous invite à considérer les différences réelles qui existent entre le Canada et les États-Unis. Et je conseillerai à quiconque a des doutes sur ces différences et sur la nature de nos pays respectifs, d'interroger certaines personnes à ce sujet.

Demandez donc à Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde, s'il y a une différence entre le Canada et les États-Unis. Rajiv Gandhi vous la dira.

Demandez donc à Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, les différences qu'il y a entre le Canada et les États-Unis. Robert Mugabe vous les dira.

Interrogez également Margaret Thatcher ou François Mitterrand et ceux-ci vous diront les différences qu'il y a entre le Canada et les États-Unis.

Nous sommes un pays dont les traits distinctifs sont bien mieux connus à l'étranger que chez nous. Je crois qu'il est temps que les fonctionnaires et les dirigeants de ce pays arrêtent de prétendre que nous ne sommes pas une nation de plein droit. Qu'ils commencent à admettre que ce pays a une caractéristique qui le distingue des autres et qui est connue et respectée dans le monde entier. Tout ira bien mieux si cette caractéristique est connue et respectée également chez nous.

Permettez-moi de terminer sur un thème, celui du risque. La conclusion de tout accord commercial présente des risques, tout comme, bien sûr, le fait de ne pas le conclure. Mais plutôt que de comparer les risques que présente chacune de ces deux possibilités, permettez-moi de parler des risques inhérents à la vie canadienne.

Le Canada ne serait jamais né s'il n'y avait pas eu des gens prêts à prendre des risques pour bâtir quelque chose de nouveau. J'ai déjà indiqué que l'une des différences historiques entre le Canada et les États-Unis est que ces derniers se sont constamment coupés de leurs racines, européennes et autres, pour tenter de se façonner une nouvelle identité. Je ne leur en fais pas reproche, car leur démarche obéissait à l'euphorie d'allumer un flambeau

sur la colline, d'être, selon leurs propres termes, un phare pour d'autres nations. Mais il y a eu aussi des gens qui sont venus ici, non pas pour se couper de leurs racines, mais parce que de plus nombreux débouchés se présentaient à eux. Ainsi, il y a des gens dans cette salle et certainement dans cette communauté dont les ancêtres auraient trouvé plus facile, beaucoup moins effrayant, de rester en Finlande, en Italie, en Ukraine ou dans quelque autre pays d'origine, mais qui en ont décidé autrement. Leur décision a façonné l'histoire du Canada. Notre histoire n'a pas été de nous contenter de notre confort, mais toujours de nous tourner vers l'extérieur et d'essayer de profiter de nouveaux débouchés. Et si cela est vrai, si je puis m'exprimer ainsi, pour l'ensemble du pays, cela l'est encore plus pour des collectivités comme la vôtre ou comme la mienne. Dans un des merveilleux livres qu'il a écrit sur l'âme de ce pays, l'écrivain canadien Bruce Hutchinson consacre un chapitre à la petite ville de High River. Je vous recommande de le lire. Il y parle d'un vieux cow-boy, maintenant décédé, qui a vécu jusqu'à l'âge de 103 ou 104 ans; il lui demande, il s'appelait Billy Henry, ce qui faisait que les habitants de cette région du pays étaient différents des autres. Henry a réfléchi quelques instants et lui a répondu qu'ils avaient de grands rêves, que c'était de grands rêveurs. Voilà quelle est l'histoire de ce pays. Nous sommes de grands rêveurs et nous l'avons toujours été. C'est en ayant de grands rêves que nous avons excellé.

L'une des premières sociétés étrangères du Canada, la Compagnie de la baie d'Hudson, ne s'appelait pas ainsi à l'origine. Dans sa charte, elle porte le nom différent, plus descriptif, de "Company of Adventurers Trading into Hudson Bay" (Compagnie des commerçants pionniers de la baie d'Hudson). À mon avis, ce nom est le reflet et le symbole de ce pays. C'est lorsque nous avons été un pays d'aventuriers que nous avons excellé. Nous avons été cela individuellement, tous nos ancêtres l'ont été, qui, de quelque origine qu'ils soient, ont quitté un milieu confortable mais aux horizons limités, pour créer quelque chose de nouveau, pour se bâtir un meilleur avenir. C'est cela que nous avons été en tant que pays.

Et maintenant nous nous sommes engagés dans une autre aventure, nous avons devant nous la perspective d'une autre aventure. Oui, cette aventure présente des risques comme tout ce que nous faisons à chaque moment de notre vie dans ce monde moderne, mais elle offre aussi de grandes possibilités et notre gouvernement est d'avis qu'il est dans la nature de ce pays, que cela répond à un besoin profond de ce pays, de saisir les occasions que le commerce nous offre. Il n'y a pas lieu de fuir le monde.

D'abord parce que nous ne le pouvons pas et ensuite parce que nous n'avons pas à le fuir. Aucun citoyen au monde, aucun pays, aucune culture, aucun groupe d'entrepreneurs ne nous dépasse. Nous pouvons être aussi bons, sinon meilleurs, que les meilleurs dans presque tous les domaines imaginables. Nous avons eu un moment des difficultés au hockey, mais nous les avons surmontées et nous battons à nouveau les Soviétiques.

Ce que nous pouvons faire dans les sports, nous pouvons le faire également dans les sciences, nous pouvons le faire dans la culture, dans l'entreprise, dans les investissements. Qui sont les plus grands investisseurs étrangers aux États-Unis? Les Canadiens. Qui sont les plus grands investisseurs étrangers en Californie? Les Canadiens. Dans tous les domaines, nous pouvons nous battre contre tous et l'emporter. C'est cela qui est la tradition du Canada. Et c'est conformément à cette tradition que nous avons poursuivi l'accord commercial. C'est la tradition canadienne qui, à notre avis, manifeste ce qu'il y a de mieux dans ce pays et fait de cet arrangement non pas simplement une question de commerce, aussi inéluctable soit-elle, mais aussi une question qui met en jeu l'avenir et la nature de ce pays.